

Votants : 75  
Convocation du Conseil d'Agglomération :  
le 25 janvier 2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**

**Séance du lundi 1er février 2021**

**OBSERVATOIRE ET STRATEGIE TERRITORIALE – PROGRAMME D'APPUI COMMUNAUTAIRE AU TERRITOIRE (PACT) 2016-2020 -  
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU PROFIT DE LA COMMUNE DE SAINT-MARTIN-DE-BERNEGOUÉ POUR LA CREATION D'UNE  
CLOTURE A L'ECOLE ET LA RECONSTRUCTION D'UNE PARTIE DU MUR DU CIMETIERE**

**Titulaires présents :**

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, François BONNET, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Olivier D'ARAUJO, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Gérard LABORDERIE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET-BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Noëlle ROUSSEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Lydia ZANATTA

**Titulaires absents ayant donné pouvoir :**

Jean-Michel BEAUDIC à Elisabeth MAILLARD, Claude BOISSON à Jean-Pierre DIGET, Yamina BOUDAHMANI à Romain DUPEYROU, Christelle CHASSAGNE à Dominique SIX, Anne-Sophie GUICHET à Lucy MOREAU, Christine HYPEAU à Jeanine BARBOTIN, Bastien MARCHIVE à Thibault HEBRARD, Eric PERSAIS à Jérôme BALOGE, Mélina TACHE à Nicolas VIDEAU

**Titulaire absente suppléée :**

Marie-Christelle BOUCHERY par Patrice VIAUD

**Titulaires absents :**

Stéphanie ANTIGNY, Annick BAMBERGER, Valérie BELY-VOLLAND, Lucien-Jean LAHOUSSE

**Titulaires absents excusés :**

Guillaume JUIN, Rose-Marie NIETO, Jérémy ROBINEAU

**Président de séance :** Jérôme BALOGE

**Secrétaire de séance :** Anne-Lydie LARRIBAU

## **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS**

### **CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 1ER FEVRIER 2021**

#### **OBSERVATOIRE ET STRATEGIE TERRITORIALE – PROGRAMME D'APPUI COMMUNAUTAIRE AU TERRITOIRE (PACT) 2016-2020 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU PROFIT DE LA COMMUNE DE SAINT-MARTIN-DE-BERNEGOUÉ POUR LA CREATION D'UNE CLOTURE A L'ECOLE ET LA RECONSTRUCTION D'UNE PARTIE DU MUR DU CIMETIERE**

Monsieur **Jérôme BALOGÉ**, Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu l'article L.5216-5 alinéa VI du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 26 septembre 2016 approuvant le pacte financier et fiscal de solidarité 2016-2021,

Vu la délibération du 12 mars 2018 approuvant les modalités de gestion du Programme d'Appui Communautaire au Territoire (PACT) 2018-2020,

Vu la délibération du 7 septembre 2020 de la Commune de Saint-Martin-de-Bernegoué sollicitant le PACT 2016-2020 pour la création d'une clôture à l'école et la reconstruction d'une partie du mur du cimetière.

La commune de Saint-Martin-de-Bernegoué a sollicité la Communauté d'Agglomération du Niortais pour un soutien à l'investissement de 1 533,91 euros au titre du PACT 2016-2020 pour la création d'une clôture à l'école et la reconstruction d'une partie du mur du cimetière.

Le coût total prévisionnel retenu s'élève à 3 067,82 euros Hors Taxe comprenant un autofinancement communal de 1 533,91 euros.

La commune souhaite réaliser plusieurs travaux indispensables tant sur le plan sécuritaire que sur le plan de la préservation du patrimoine communal. Faute de moyens au moment de la construction de l'école, la clôture avait été remise à plus tard et faute d'entretien, le mur du cimetière a fini par s'écrouler à cause d'infiltrations d'eau de pluie. Les travaux consistent dans la construction d'une clôture à l'école et la reconstruction d'une partie du mur du cimetière.

Ce projet répond, au sens de l'article 2 du règlement du PACT 2016-2018, aux enjeux d'un territoire en mutation.

Le Conseil d'Agglomération :

- Attribue une subvention de 1 533,91 € au titre du PACT 2016-2020 à la Commune de Saint-Martin-de-Bernegoue ;
- Autorise le Président à signer la convention de financement prévue à l'article 5 du règlement du PACT.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour : 75

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**Jérôme BALOGÉ**

**Président**